

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2018

Date de convocation le 25/06/2018

- Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Francis HAINZELIN, Alain MOUSSAULT, Stéphanie THOMASSIN, René BRANDMEYER
- Etaient absents : Nathalie GLOEKLER, Arno POPIEL, Joslyn SAUX, Dominique ANTOINE (a donné pouvoir à Stéphanie THOMASSIN), Eric SAUTOT (a donnée pouvoir à Philippe DANIEL)

Point ajouté à l'ordre du jour

CC3M REPARTITION FINANCIERE INSTRUCTION DES DEMANDES DE TRAVAUX

Le conseil municipal (CM) décide, pour être en concordance avec la décision du conseil intercommunautaire du 13 décembre 2017, que le financement de l'instruction des autorisations d'occupation des sols sera supporté de la façon suivante : 50% par la commune et 50% par la CC3M.

CC3M : CONVENTION POUR L'INTERVENTION DES OUVRIERS INTERCOMMUNAUX

Le CM approuve la convention de création d'un service commun des ouvriers intercommunaux pour l'entretien des espaces verts et l'assistance technique ponctuelle de la commune. Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018

MMD54 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Le CM sollicite MMD54 pour un montant de 110 €HT afin de constituer un groupement de commandes avec le département pour les travaux de voirie et dépendances, et bénéficier des tarifs similaires à ceux des marchés départementaux.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le CM valide à l'unanimité le devis d'Espace et Territoires pour la somme de 1293.75 €HT, soit 1 552.50 €TTC et le devis de MMD54 de 168 €. Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU, il convient de faire une décision modificative pour ajouter 600 € à l'article 202.

POSITION SUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A BARBONVILLE

Les sociétés GSM et Sablières de la Meurthe ont présenté une demande pour exploiter une carrière à Barbonville.

Une enquête publique se déroule actuellement, depuis le 5 juin jusqu'au 12 juillet 2018. Le CM décide à l'unanimité de donner un avis favorable pour l'exploitation de la carrière.

DECISION : PAS DE DROIT DE PREEMPTION SUR VENTE IMMOBILIERE AU N°6 CHEMIN DES MIRABELLIERS

DECI :

Il est décidé de confier la vérification des bornes incendies aux agents de la CC3M qui seront formés par le SDIS à partir de septembre 2018.

AFFAIRES DIVERSES

- Bilan de la soirée cabaret
- Information camp cirque du 20 au 23 juillet 2018 à Vigneulles
- Conclusions de l'affaire UHL
- Aménagement global
- Mise en accessibilité mairie et salles
- Point sur l'installation des jeux
- Renouvellement du cadeau municipal offert aux mariés
- Il est décidé de diffuser les comptes administratifs et le budget 2018 dès maintenant étant donné qu'il n'y aura pas de bulletin avant la fin d'année